

International Student

CONNECT >>>>

Étudiants Internationaux

SE CONNECTENT

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Nous avons tous un rôle à jouer en ce qui concerne la protection des consommateurs. Le gouvernement établit des lois pour protéger les consommateurs, et les entreprises doivent les respecter pour protéger les renseignements des clients et des employés. Toutefois, tous les Canadiens et Canadiennes doivent prendre les mesures nécessaires pour se protéger.

- Le Bureau de la consommation fournit de l'information sur bon nombre de sujets portant sur la protection du consommateur : www.infoconsommation.ca.
- Le Centre antifraude du Canada recueille et échange de l'information sur la fraude contre le consommateur : antifraudcentre-centreantifraude.ca.

VOL D'IDENTITÉ

Le vol d'identité se produit lorsqu'une personne se sert de vos renseignements personnels sans votre permission pour commettre un crime. Les voleurs d'identité peuvent utiliser votre identité pour voler votre argent ou utiliser votre crédit pour faire des achats. Ils peuvent également se servir de votre identité pour commettre d'autres crimes en votre nom.

Il est très important de protéger les renseignements et documents suivants :

- Numéro d'assurance sociale
- Numéro de permis de conduire
- Numéro de carte santé et/ou information RAMU
- Numéro de carte bancaire
- Certificat de naissance
- Passeport
- Visa et permis d'études

Les voleurs peuvent usurper votre identité de nombreuses façons. Faites attention à la façon dont vous vous débarrassez de documents contenant vos informations personnelles.

Pensez à déchiqueter tout document contenant votre nom, adresse, numéro de téléphone ou information bancaire avant de le jeter.

Les voleurs d'identité peuvent également accéder à votre information personnelle en clonant votre carte de crédit ou de débit. Lorsque vous faites des achats par carte, assurez-vous de ne pas la perdre de vue.

PROTECTION EN LIGNE

Les services bancaires et le magasinage en ligne augmentent les risques de vol d'identité. Les voleurs peuvent s'emparer des renseignements qui se trouvent dans votre ordinateur. Faites preuve d'une grande prudence lorsque vous utilisez des ordinateurs dans des endroits publics, tels que les bibliothèques et les laboratoires informatiques.

NOTE IMPORTANTE

Si vous croyez qu'on a volé votre identité, vous pouvez faire verser à votre dossier de crédit une alerte à la fraude en communiquant avec les agences d'évaluation du crédit Equifax au **1-800-465-7166** et TransUnion au **1-877-525-3823**.

- Fermez toujours vos sessions de courriel et vos sessions sur les sites Web.
- Ne sauvegardez pas vos mots de passe sur des sites Web et supprimez votre historique de recherche.
- Prenez garde à ce que vous publiez au sujet de vous-même et de votre famille sur les réseaux sociaux et assurez-vous d'y régler vos paramètres de sécurité pour que seules les personnes que vous connaissez aient accès à votre information.

1-844-871-4567

www.etablissement.org/isc

- Ne répondez pas à des courriels provenant de personnes que vous ne connaissez pas et qui vous demandent des renseignements personnels.
- Ne cliquez pas sur les liens contenus dans des messages de personnes que vous ne connaissez pas.
- Méfiez-vous des courriels qui vous offrent des prix ou des façons rapides de faire de l'argent.
- Ne divulguez jamais vos mots de passe et assurez-vous qu'ils sont difficiles à deviner.
- Faites preuve de prudence lorsque vous faites des achats sur des sites Web tels que eBay, Craigslist et Kijiji; ne transférez pas d'argent à des étrangers.

PRÉVENTION

Une fois que votre identité a été volée, ce problème peut être très difficile à régler. Votre crédit peut être compromis pendant de nombreuses années, ce qui rend difficile l'acquisition d'un compte de téléphone cellulaire, d'une carte de crédit ou même d'une hypothèque.

Pour vous renseigner sur la manière de protéger votre numéro d'assurance sociale, rendez-vous sur le site Web de Service Canada à www.servicecanada.gc.ca/fra/nas.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la protection de vos renseignements personnels, consultez le site Web du gouvernement de l'Ontario à www.ontario.ca/fr/gouvernement.

RAPPORTS DE SOLVABILITÉ

Votre rapport de solvabilité comprend les renseignements provenant de toutes vos transactions financières, y compris les paiements de prêt, de carte de crédit, des comptes de téléphone et Internet et d'autres factures. Les paiements en retard ou sautés et les factures non payées réduiront votre cote de crédit. Cela nuira à votre capacité d'obtenir un prêt ou une hypothèque.

Pour en apprendre davantage au sujet des rapports de solvabilité en Ontario, consultez le site Web de Protection du consommateur de l'Ontario sur trouvelien.at/ProtectCon.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les consommateurs se doivent de protéger leurs cartes de débit et de crédit, ainsi que leur numéro d'identification personnel (NIP). Vous devez signaler les cartes perdues ou volées pour qu'elles soient désactivées. Si vous donnez votre NIP à une personne, vous pourriez devoir payer pour les transactions frauduleuses qu'elle effectue.